



Pour un droit de réponse à l'article de Christophe Cornevin Le Figaro du 05/01/2018

<https://www.pressreader.com/france/le-figaro/20180105/281509341572743>

Deux commentaires principaux :

1 - Il y a bien longtemps que nous n'avions pas entendu le couplet sur l'ultragauche censée manœuvrer masquée derrière les luttes de quelques retardataires qui ne comprennent pas le progrès. On pensait la petite musique usée d'avoir trop servie depuis les années 70.

Mais non, certains comme au Figaro nous la réserve pour délégitimer, d'un seul coup d'un seul, tous les combats locaux qui se mènent un peu partout en France contre un saccage du territoire au nom d'objectifs décidés ailleurs.

La thèse est simple : infiltrés dans ces luttes à Bure comme à Bouriège ou à Saint-Victor, il y a des "insurgés professionnels dans l'attente du Grand Soir." Bien sûr tout cela est sous contrôle, vérifié, estampillé par nos milliers de militaires qui veillent sur le terrain. Mais en attendant "le dynamisme économique de la France s'en trouve contrarié."

Les lecteurs du Figaro savaient déjà que les cotisations, les impôts trop lourds et les réglementations trop tatillonnes pénalisaient le pays, il faut en plus ajouter l'anti-France parmi nos handicaps.

Au moment où les perturbations climatiques sont de plus en plus inquiétantes et demandent de repenser l'ensemble du modèle économique, dénigrer des citoyens qui alertent sur les impasses dans lesquelles on se fourvoie en les caricaturant de si grossière manière ne fera pas avancer la réflexion.

2 - L'analyse que vous rapportez dans votre article semble reprendre à son compte la paranoïa des services de renseignements. La « modélisation » de la Sous direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) que vous citez largement, part d'une phase 1 dont la description s'apparente à une mise en cause de plusieurs principes démocratiques :

- le droit d'association reconnu par la loi depuis 1901,
- le droit de participer à l'élaboration de tout projet d'aménagement ayant un impact sur l'environnement
- le devoir d'alerte¹.

¹ « L'alerte éthique a acquis droit de cité dans notre démocratie, dans le fonctionnement des entreprises et des administrations et, plus largement, dans la vie publique. Figure renouvelée du

Cette « modélisation » utilise des termes caricaturaux. Les agents du SDAO semblent ignorer les nombreuses études sociologiques qui font pièce du concept de Nimby utilisé pour déconsidérer des citoyens soucieux de la protection de la qualité de vie et de l'environnement face à certains projets d'aménagement.

Il faut lire le récent rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)² qui souligne « *un cadre réglementaire dont la mise en pratique, peu propice à la concertation, réduit de facto les riverains à des adhérents ou opposants au projet* » et relève ailleurs que n'ayant souvent d'autre possibilité d'action qu'une « *judiciarisation progressive, il est difficile aux opposants de s'inscrire dans une stratégie de protestation constructive* ». La « modélisation » du SDAO tombe dans le piège d'une « *pensée simpliste qui tend à classer les individus en opposants* » et fait que « *l'opposition est réduite à un comportement NIMBY* » (rapport ANSES p64).

Une telle analyse de phénomènes sociaux observés sur l'ensemble du territoire national se trouve ainsi largement décrédibilisée. Il est regrettable qu'un journaliste se satisfasse d'en rapporter les termes sans aucun recul critique.

Nous vous invitons à rencontrer notre collectif régional « Toutes Nos Energies – Occitanie Environnement » qui réunit 165 associations locales pour mieux comprendre ce que peuvent être et penser des citoyens « irréductibles », les raisons qui les conduisent à contester des projets d'aménagement, les actions qu'ils engagent, pouvant aller de la rencontre avec les autorités régionales au soutien de luttes sur le terrain.

Vous confondez sciemment, des milliers de gens « normaux », retraités, pères et mères de famille, leurs enfants, des paysans, des scientifiques ou chercheurs... « lanceurs d'alerte » avec quelques centaines de Zadistes ; certes que nous avons su accueillir aussi, car qui des experts, élus et administrations ou des citoyens, ont eu raison de Sivens, Bure et peut-être demain de Notre Dame des Landes ?

Françoise Marchand, Jean Pougnet et Emmanuel Forichon co-secrétaires de Toutes Nos Energies-Occitanie Environnement.

Site <http://toutesnosenergies.fr/> - mél toutesnosenergies@laposte.net

Adresse postale : TNE-OE/CALELH Hôtel de Ville 81260 Brassac

citoyen vigilant, le lanceur d'alerte a conquis de nouveaux droits et il apparaît aujourd'hui comme un aiguillon utile, et parfois nécessaire, à une meilleure gouvernance ». (Le droit d'alerte, Étude adoptée le 25 février 2016 par l'assemblée générale plénière du Conseil d'Etat)

² Saisine n°2013-SA-0115 «Éoliennes» pages 61 et suivantes